

Créat Formation

60 rue François 1er
75008 Paris
Email: creat.avenir@gmail.com

créat

Convention de formation professionnelle

(Articles L. 6353-1 et L. 6353-2 du code du travail)

Entre l'organisme de formation : Créat Formation

(ci-après nommé l'organisme de formation)

Situé: 60 rue François 1^{er} 75008 Paris

Déclaration d'activité : enregistrée sous le numéro 11756701175 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Numéro SIRET : 90443858700019

Représenté par : Fabrice Giroulet

Et le bénéficiaire:

(ci-après nommé le bénéficiaire)

Situé: ...

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

1. Objet, nature et durée de la formation

Le bénéficiaire entend participer à l'action de formation suivante organisée par l'organisme de formation. L'intitulé est :

Gestion de finances personnelles et de trésorerie d'entreprise

Type d'action de formation (art. L6313-1 du code du travail): **Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances**

Durée: **18 heures (2 jours)**

Lieu de la formation: ...

Effectifs formés: **1**

Dates de formation:

Date	Heure		Lieu
...	09:00 à 12:30	14:00 à 19:30	...
...	09:00 à 12:30	14:00 à 19:30	...

2. Programme de la formation et formateurs

La description détaillée du programme de formation et des formateurs est fournie en annexe.

3. Engagement de participation à l'action de formation

Le bénéficiaire s'engage à être présent aux dates et lieux prévus ci-dessus.

Nom	Fonction
...	...

Créat Formation

60 rue François 1er
75008 Paris
Email: creat.avenir@gmail.com

créat

4. Prix de la formation

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session:

Description	Prix
Formation	... €
TVA	... €

TOTAL NET DE TAXES : ... €

TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES : ... €

5. Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

6. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Voir le programme de formation en annexe détaillant les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats. Une feuille d'émargement signée par le bénéficiaire et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation.

L'action se déroule en présentiel, en petit groupe, sous forme de classe. L'organisme met à disposition du bénéficiaire tout le matériel et le support pédagogique nécessaire à l'accomplissement de l'action de formation, à savoir : stylos, conférencier, bloc-notes et l'ensemble des présentations projetées, en format papier, dès le début de l'action.

7. Sanction de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au bénéficiaire à l'issue de la formation.

8. Non-réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

9. Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai supérieur à 2 mois avant le début de la formation : un remboursement intégral est possible.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 mois avant le début de la formation : 50 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 1 mois avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

10. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Document réalisé en 2 exemplaires à Paris le ...

Annexe à la Convention de formation professionnelle

(Articles L. 6353-1 et L. 6353-2 du code du travail)

Entre l'organisme de formation : Créat Formation

(ci-après nommé l'organisme de formation)

Situé: 60 rue François 1^{er} 75008 Paris

Déclaration d'activité : enregistrée sous le numéro 11756701175 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Numéro SIRET: 90443858700019

Représenté par : Fabrice Giroulet

Et le bénéficiaire de la convention signée

(ci-après nommé le bénéficiaire)

1. Objectifs de la formation

Le bénéficiaire entend participer à l'action de formation énoncée dans la convention de formation signée.

La formation a pour objectifs :

- L'éducation et la formation sur l'optimisation des frais liés à l'activité non salariée ou salariée.
- L'éducation et la formation sur la gestion de trésorerie issue d'activités non salariées ou salariées.
- L'éducation et la formation sur la budgétisation personnelle et d'entreprise.
- La formation aux principes de bases de l'économie, de l'économie d'entreprise et de la transmission.
- La présentation, l'éducation et la formation sur les différents véhicules bancaires, financiers, assurantiels, gouvernementaux, mobiliers et immobiliers de placements en lien avec la gestion de la trésorerie personnelle ou d'entreprise.

2. Programme de la formation

Le programme de formation s'articule comme suit :

Jour 1 (9h-12h30, repas inclus avec les intervenants, et 14h00-19h30) :

- Par où commencer ? Introduction à l'économie, la budgétisation personnelle et d'entreprise. Frais professionnels, frais réels ou forfait ? Exemples concrets et études de cas.
- Pourquoi faut-il s'assurer un patrimoine ? Focus sur le système de retraite, rôle dans l'économie.
- Les différents placements gouvernementaux (Livrets, Madelin, Girardin, Plan Epargne Retraite...).
- La défiscalisation pour l'entreprise. La défiscalisation à titre privé pour les travailleurs non-salariés et salariés : focus sur le système d'imposition en France. Initiation à la défiscalisation, approche et outils disponibles. Exemples pratiques et cadre légal.

- Faire travailler sa trésorerie à l'aide des valeurs mobilières et des différents véhicules (Plan Epargne Action, Contrat de capitalisation, Assurance Vie...).

Jour 2 (9h-12h30, repas inclus avec les intervenants, et 14h00-19h30) :

- Reconnaître les arnaques et comment les éviter (options binaires, pyramides de Ponzi, démarchages abusifs...)
- Les investissements alternatifs : quels sont-ils ?
- Les investissements immobiliers : quels sont-ils ? (Sociétés civiles immobilières, dispositif Pinel, Loueur Meublé Non Professionnel, Résidence de service, Sociétés d'investissement immobilier cotées, Sociétés civiles de placement immobilier...).
- Les différents régimes d'exercice : BNC, SEL, Holding. Cadre des frais professionnels.
- Apporter son soutien à l'économie : crowdfunding, crowdlending. Définitions et cadre légal.
- Optimiser la succession de son patrimoine ainsi que de son entreprise.

3. Description des formateurs

Nom	Fonction
Fabrice Giroulet	Médecin, Président de Créat Formation
Nom	Fonction
Clément Herkert	Médecin, Directeur général de Créat Formation

Clément Herkert est initialement diplômé d'état de pédicure-podologue. Il pratique plusieurs années en exercice libéral. Il décide ensuite de s'orienter en médecine générale et se spécialise en médecine d'urgence. Il exerce désormais son activité médicale en Suisse à son compte, en libéral. Grâce à ses années de pratique en tant que profession libérale, Clément a su apprendre au fil des années sur le terrain comment optimiser, gérer une entreprise ainsi qu'investir la trésorerie. Il dispose également d'une expérience dans l'entrepreneuriat, la création et la gestion de société, de SCI (société civile immobilière) et de LMNP (loueur meublé non professionnel). Il dispose également d'une solide expérience dans la transmission patrimoniale. Il a obtenu sa certification AMF en 2022 (autorité des marchés financiers) et a obtenu sa certification CIF (conseiller en investissement financier) en février 2023. Il a pour objectif de transmettre ses connaissances et compétences afin d'aider les autres à comprendre et à participer au mieux à l'économie.

Fabrice Giroulet est Psychiatre de formation et entrepreneur. Il exerce désormais son activité médicale en Suisse à son compte, en libéral. Il possède une expérience de plusieurs années sur les marchés financiers, la budgétisation personnelle et d'entreprise, l'immobilier physique et papier. Son approche se base sur la gestion et l'investissement basés sur les preuves. Il dispose également d'une expérience de plusieurs années dans la création de société, dans la gestion de SCI (société civile immobilière) et d'association. Il dispose aussi d'une certaine expérience dans les investissements alternatifs. Fabrice a fini sa formation de

Créat Formation

60 rue François 1er
75008 Paris
Email: creat.avenir@gmail.com

créat

CIF (conseiller en investissement financier) en mars 2023 et a obtenu sa certification AMF (autorité des marchés financiers) en 2025. Il a aussi obtenu une certification en Investissements Alternatifs à la Harvard Business School. Il a aussi pour objectif de transmettre ses connaissances et compétences afin d'aider les autres à comprendre et à participer au mieux à l'économie.

4. Moyens pédagogiques et techniques de mise en œuvre

L'organisme de formation dispense la formation en petits groupes présentiels dans un souci de qualité et afin que chaque bénéficiaire puisse poser ses questions. La formation peut dans certains cas être dispensée en distanciel en direct ou en distanciel e-learning asynchrone. Dans les trois cas, le bénéficiaire dispose de toutes les ressources nécessaires à l'accomplissement de la formation. Le bénéficiaire reçoit (par courriel) dès le début de la formation toutes les présentations dispensées. Il reçoit également (par courriel) tous les outils numériques évoqués dans la formation.

Durant toute la durée de la formation en présentiel, les formateurs sont présents pour délivrer la formation et pour répondre à toutes les éventuelles questions. Dans le cas d'une formation en distanciel en direct, les formateurs sont disponibles par messagerie instantanée ou par courriel (creat.avenir@gmail.com) jusqu'à la fin de la formation pour répondre à toutes questions éventuelles ou soucis techniques. Dans le cas d'une formation distanciel e-learning asynchrone, les formateurs sont disponibles par courriel (creat.avenir@gmail.com) pour répondre aux questions éventuelles ou soucis techniques jusqu'à accomplissement total de la formation.

5. Compétences

A l'issue de la formation, le bénéficiaire a acquis :

- Des connaissances et des compétences dans l'optimisation des frais liés à l'activité professionnelle non salariée ou salariée, notion de frais réels versus forfait et leur impact fiscal.
- Des connaissances et des compétences afin de gérer une trésorerie issue d'une activité non salariée ou salariée.
- Des connaissances et des compétences de budgétisation personnelle et d'entreprise.
- Des connaissances générales sur l'économie, l'économie d'entreprise et la transmission.
- Des connaissances générales sur les différents véhicules d'investissements bancaires, financiers, assurantiels, gouvernementaux, mobiliers et immobiliers en lien avec la gestion de la trésorerie personnelle ou d'entreprise.
- Des compétences de raisonnement économique global et d'articulation patrimoniale globale.
- Des compétences de détection d'offres frauduleuses.

6. Public visé

Créat Formation | 60 rue François 1^{er} 75008 Paris | Numéro SIRET: 90443858700019 | Numéro de déclaration d'activité: enregistrée sous le numéro 11756701175 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Créat Formation

60 rue François 1er
75008 Paris
Email: creat.avenir@gmail.com



Médecins, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes, plus largement professionnels soignants médicaux ou paramédicaux, mais aussi tous autres professionnels, ayant une activité non salariée ou salariée, désireux d'approfondir les thèmes évoqués au point 2 de cette annexe.

7. Prérequis

Pas de prérequis.

8. Bloc de compétences

Cette formation n'est pas accessible par blocs de compétences.

9. Débouchés

A l'issue de la formation il n'existe actuellement aucun débouché professionnel.

10. Suite de parcours

Aucune pour le moment.

10. Passerelles

Pas de passerelle.

11. Equivalences

Pas d'équivalence.

12. Modalités d'évaluation et de suivi

Avant de débuter la formation le bénéficiaire reçoit un questionnaire (par courriel) afin d'évaluer ses connaissances et compétences antérieures à celle-ci. De plus, il est demandé au bénéficiaire de faire parvenir (par courriel) à l'organisme de formation ses objectifs précis et ses attentes vis-à-vis de celle-ci. Durant la formation, les formateurs peuvent adapter certains points de la formation en fonction des objectifs précis des bénéficiaires.

A l'issue de la formation, les objectifs cités dans le point 1 de cette annexe ainsi que les objectifs précis du bénéficiaire sont revus afin de vérifier leur bonne complétion.

Après la formation, le bénéficiaire reçoit un questionnaire (par courriel) afin d'évaluer ses connaissances et ses compétences nouvellement acquises. Il reçoit également (par courriel) un questionnaire de satisfaction et une attestation de présence et de complétion. Pour finir, le bénéficiaire a accès à un groupe de discussion privé composé de tous les bénéficiaires souhaitant le rejoindre et des formateurs afin de pouvoir poser d'autres questions et de consolider sa formation.